



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8536<sup>e</sup>** séance

Jeudi 30 mai 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Djani . . . . .	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
	Allemagne . . . . .	M. Heusgen
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Koweït . . . . .	M. Albanai
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/441, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Belgique, République dominicaine, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Fédération de Russie, Afrique du Sud

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour et cinq abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2471 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'appui du Conseil de sécurité au renouvellement du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, notamment l'embargo sur les armes. Si nous voulons avoir une chance d'instaurer une paix durable au Soudan du Sud, nous devons mettre un terme au flux d'armes utilisées pour alimenter le conflit et terroriser les civils, et prendre des mesures contre les personnes qui compromettent la paix.

Nous sommes déçus que la résolution 2471 (2019) n'ait pas été appuyée par les trois membres africains du Conseil de sécurité. Il y a tout juste trois mois, le Conseil a adopté la résolution 2457 (2019) pour faire

taire les armes en Afrique, avec le ferme appui de l'Union africaine. Aujourd'hui, nous regrettons que trois des abstentions montrent une réticence à arrêter le flux d'armes vers l'un des conflits civils les plus meurtriers du continent. Les mesures renouvelées dans la résolution visent à protéger les civils et à réduire la violence dans un pays qui a connu des atrocités indicibles. Les États-Unis veulent aider les organismes régionaux et sous-régionaux africains à jouer un rôle de premier plan dans le règlement des différends et des conflits sur le continent. Toutefois, il est difficile d'envisager de soutenir ce rôle élargi si les pays de la région ne sont pas disposés à appuyer les mesures qui incitent les parties belligérantes à choisir la paix plutôt que la guerre.

Il y a 10 mois, lorsque le Conseil a adopté le régime de sanctions (voir S/PV.8310) que nous avons renouvelé aujourd'hui, on nous a dit que de nouvelles sanctions compromettraient le processus de paix. On nous a également dit que le moment n'était pas venu d'imposer un embargo sur les armes pour empêcher les flux d'armes vers un pays qui, selon les estimations, avait enregistré 400 000 morts liées au conflit au cours des cinq dernières années.

Depuis le renforcement du régime de sanctions et l'imposition d'un embargo sur les armes, les parties au conflit ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et le cessez-le-feu a été largement respecté. Si les États-Unis demeurent préoccupés par les retards pris dans la mise en œuvre des principales dispositions de l'accord de paix et par la poursuite des violences contre les civils, nul ne peut nier que certains progrès initiaux sur la voie de la paix ont été réalisés immédiatement après la décision que le Conseil a prise au sujet des sanctions il y a 10 mois.

Outre le renforcement du régime de sanctions, de nombreux autres facteurs ont incontestablement contribué à ce revirement de situation. Nous sommes surtout encouragés par le fait que les acteurs régionaux ont joué un rôle de premier plan pour encourager et soutenir la paix au Soudan du Sud. Nous comptons sur la région pour maintenir les pressions sur les parties afin qu'elles appliquent l'accord de paix et respectent l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, lequel vise à prévenir un afflux d'armes au Soudan du Sud qui déstabiliserait davantage le pays et la région.

Les États-Unis restent prêts à envisager d'apporter des modifications au régime de sanctions, notamment en le renforçant par des mesures supplémentaires ou en suspendant les mesures existantes, en fonction des

progrès enregistrés ou non dans son application. Nous notons que, dans le cadre du régime de sanctions en vigueur, les parties peuvent demander des dérogations qui leur permettraient de mettre en œuvre avec succès les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Enfin, les États-Unis appuieront les mesures qui contribuent à protéger les civils au Soudan du Sud contre les violences épouvantables qui font désormais partie de leur quotidien. Ce faisant, les États-Unis soutiennent la population sud-soudanaise et ses aspirations à la liberté, à la paix et à la prospérité.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'est abstenue dans le vote d'aujourd'hui sur la résolution 2471 (2019), car elle est fermement convaincue que les sanctions imposées actuellement au Soudan du Sud ne profitent pas au processus politique complexe en cours. La région, par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), continue d'affirmer que les sanctions ne sont pas utiles au processus politique.

L'Afrique du Sud appelle le Conseil à tenir compte des efforts de l'IGAD et de l'Union africaine, qui sont saisies de la question du processus de paix au Soudan du Sud, et à les appuyer. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que les sanctions doivent être perçues comme un moyen d'encourager une coopération et des progrès constants sur la voie d'un processus politique, et non comme une mesure punitive. En outre, elles doivent jouer un rôle d'incitation pour améliorer la stabilité et créer un environnement propice à la conclusion d'un accord politique appuyant une paix durable et pérenne. À cet égard, l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud trace une trajectoire positive pour l'avenir du pays. Nous avons constaté des progrès dans ce sens, telles une réduction de la violence politique et l'élaboration de mesures de confiance entre les signataires, même si les progrès s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord ont été lents. L'Afrique du Sud encourage le Gouvernement sud-soudanais et les autres parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appliquer l'Accord revitalisé.

Lorsqu'un processus politique fragile est envisagé, il doit être sauvegardé et maintenu à l'abri de pressions extérieures, qui sont susceptibles d'aggraver la situation. Néanmoins, le processus de rétablissement de la paix n'a jamais été ni ne sera jamais une tâche facile, car il s'agit d'un processus multidimensionnel, et non linéaire.

Enfin, à l'instar de nombreuses délégations, dont celle des États-Unis, nous demeurons préoccupés par la fragilité persistante de la situation humanitaire au Soudan du Sud. Nous appelons toutes les parties à redoubler d'efforts pour améliorer la situation humanitaire dans le pays et protéger les personnes vulnérables.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de cette séance consacrée au renouvellement du régime des sanctions concernant le Soudan du Sud. Ma délégation a décidé de s'abstenir dans le vote, pour les raisons suivantes.

Le 12 septembre 2018, après plusieurs années de conflit, les parties belligérantes sud-soudanaises sont parvenues à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Cette étape importante a été rendue possible grâce à l'engagement continu des acteurs intervenant au Soudan du Sud, en particulier l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à travers les efforts de médiation des Présidents soudanais et ougandais.

Plusieurs mois après la signature de cet accord, la Côte d'Ivoire note une amélioration de la situation sécuritaire en général et le respect, en grande partie, par les parties signataires, de l'accord de cessation des hostilités. Par ailleurs, mon pays se félicite de l'engagement des parties signataires à mettre en œuvre intégralement l'Accord revitalisé, auquel elles ont librement souscrit. Alors que le processus politique suit son cours, la Côte d'Ivoire voudrait s'associer à la recommandation de l'Union africaine invitant toutes les parties à se garder de toute mesure qui risquerait de fragiliser le processus politique, et de compromettre ainsi les gains obtenus, aussi minimes soient-ils. Le rôle du Conseil ne saurait en effet se résumer à continuellement sanctionner. Nous devons aussi nous mettre en capacité d'apprécier les avancées et situer nos actions dans une perspective dynamique. Nos amis et frères sud-soudanais ont aujourd'hui plus que jamais besoin de notre action unitaire et constructive. Ils ont besoin d'être encouragés dans leur difficile quête de la paix.

Nous savons tous que la voie menant à la paix n'est pas un long fleuve tranquille. L'histoire des peuples, de tous les peuples, nous l'enseigne. Il apparaît donc primordial pour le Conseil de sécurité, l'Union africaine, l'IGAD et tous les acteurs impliqués au Soudan du Sud, de fournir à ce pays un accompagnement vertueux, afin de préserver et renforcer la dynamique positive observée sur le terrain. Nous devons donc redoubler d'efforts et

faire preuve d'une patience frappée au coin du bon sens, afin d'amener les parties encore réticentes à se joindre à l'Accord de paix et aider ainsi les acteurs sud-soudanais à mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé, unique moyen de ramener une paix durable au Soudan du Sud.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il n'a pas été possible pour la délégation russe d'appuyer la résolution technique 2471 (2019), proposée par la délégation des États-Unis, qui proroge sous une forme inchangée le régime des sanctions imposées au Soudan du Sud. Nous sommes opposés à une extension automatique des sanctions et demandons instamment que, dans tous les cas de ce genre, les décisions soient fondées sur la situation sur le terrain. Or la situation au Soudan du Sud connaît une stabilisation régulière.

Nous accueillons favorablement l'accord sur la prolongation de la période de prétransition au Soudan du Sud. Nous savons qu'un certain nombre de circonstances objectives ont empêché qu'elle s'achève au 12 mai, mais une portion importante des accords conclus à Khartoum en septembre 2018 a toutefois été appliquée. À cet égard, nous notons que les structures et mécanismes prévus dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont été définis et qu'ils commencent à être opérationnels. Nous constatons avec satisfaction que le niveau de violence et le nombre de violations des droits de l'homme ont considérablement baissé depuis la signature de l'Accord revitalisé. De plus en plus de réfugiés et de déplacés disent vouloir retrouver leurs domiciles permanents. Des mesures de confiance sont mises en œuvre sur le terrain et les membres de l'opposition politique reviennent dans la capitale.

Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle le renforcement de la pression des sanctions et l'introduction d'un embargo sur les armes en juillet ont favorisé les progrès que nous avons constatés dans le règlement du conflit au Soudan du Sud. Ce ne sont pas les sanctions mais les médiateurs régionaux qui ont joué un rôle à cet égard. En outre, il s'est avéré que l'embargo sur les armes a empêché, à un certain point, que la région appuie le règlement avec souplesse en appliquant ses propres initiatives de sécurité.

Enfin, puisque c'est aujourd'hui la dernière séance publique du Conseil pour le mois, je tiens à remercier la présidence indonésienne du remarquable travail qu'elle a accompli et souhaiter plein succès à nos collègues koweïtiens.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne se félicite de l'adoption de la résolution 2471 (2019), qui renouvelle pour une année supplémentaire le régime des sanctions imposé au Soudan du Sud. Nous regrettons toutefois que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus à ce sujet. Nous tenons à remercier les États-Unis d'avoir mené efficacement les négociations sur le texte.

La Pologne, qui préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, appuie la résolution parce que nous pensons qu'à ce stade, il est important de conserver le régime des sanctions. Si nous accueillons favorablement les mesures prises par les parties sud-soudanaises, il ne nous est toujours pas possible de dire que nous constatons que le processus de paix au Soudan du Sud, y compris l'application des dispositions fondamentales de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, porte des fruits concrets. Ce que nous pouvons constater, en revanche, c'est une réduction notable de la violence dans l'ensemble du pays, en particulier de la violence contre les civils, ce qui, à notre avis, découle directement de l'embargo sur les armes.

Néanmoins, le Soudan du Sud connaît toujours une grave crise en matière de protection. Une culture généralisée de violence persiste dans un contexte d'impunité. Nous voudrions insister sur l'importance que revêt l'application effective du régime de sanctions et sur le rôle clef que les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer à cet égard. Nous appelons toutes les parties à faire montre de bonne foi et à appliquer les sanctions. Nous estimons qu'il est du devoir du Conseil de poursuivre ses efforts pour endiguer et contrôler le flux d'armes sur le territoire sud-soudanais et, ce faisant, réduire progressivement la violence et la brutalité qui prennent pour cible des civils innocents. C'est pour cette raison que la Pologne a voté pour cette résolution, comme nous l'avons fait l'année dernière.

**M. Yao Shaojun** (Chine) (*parle en chinois*) : Le processus politique de paix au Soudan du Sud a beaucoup progressé depuis la fin de l'année dernière. À l'heure actuelle, avec l'appui conjoint de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble, le Gouvernement sud-soudanais et les principaux partis politiques font montre d'une détermination et d'une bonne volonté

sans précédent pour appliquer l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. En conséquence, la situation en matière de sécurité s'est améliorée considérablement au Soudan du Sud.

En tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit envoyer des messages positifs, adapter en temps voulu ses mesures relatives au Soudan du Sud, appuyer pleinement les efforts de médiation déployés par l'Union africaine, l'IGAD et les pays de la région et encourager les parties sud-soudanaises à continuer de participer activement au processus politique afin de préserver la dynamique positive actuelle.

En juillet dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2428 (2018), qui impose certaines mesures au Soudan du Sud, notamment un embargo sur les armes. La Chine s'est abstenue dans le vote sur cette résolution. La Chine n'est toujours pas favorable à un embargo sur les armes à l'encontre du Soudan du Sud, et elle s'est donc abstenue dans le vote sur la résolution 2471 (2019), qui vient d'être adoptée par le Conseil. La Chine espère que le Conseil apportera en temps voulu des ajustements aux mesures pertinentes à la lumière des changements intervenus sur le terrain au Soudan du Sud, pour aider les parties sud-soudanaises à mettre en œuvre l'Accord revitalisé et promouvoir le renforcement des capacités en matière de gouvernance et de sécurité au Soudan du Sud.

Dernier point, mais non le moindre, je voudrais moi aussi remercier la présidence indonésienne du Conseil de l'excellent travail accompli pendant le mois de mai.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : La Belgique salue l'extension du régime de sanctions, y compris l'embargo sur les armes, et la prorogation du mandat du Groupe d'experts. Le régime de sanctions continue à faire partie des mesures nécessaires pour contribuer à la stabilisation du Soudan du Sud. Nous apprécions les progrès accomplis par les parties dans le processus de paix. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pendant la phase préalable à la transition prolongée, y compris en ce qui concerne les dispositifs de sécurité et les frontières intérieures. Les parties doivent continuer à travailler ensemble pour trouver des solutions consensuelles. Une levée prématurée de l'embargo sur les armes pourrait avoir des conséquences négatives, notamment pour la protection des civils. Nous ne voulons pas avoir à porter une telle responsabilité.

Enfin, nous saluons le travail réalisé par le groupe d'experts, qui fournit au Conseil une vue précieuse de la situation sur le terrain. En vous remerciant, Monsieur le Président, je voudrais à mon tour vous féliciter pour le travail effectué par la présidence indonésienne pendant ce mois.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je commencerai par là où mon collègue belge a terminé en vous remerciant, Monsieur le Président, de votre présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mai, qui a été couronnée de succès. Ma chemise en batik est déjà prête pour la fête de ce soir.

Le mois dernier, l'Allemagne a gardé les rideaux ouverts tout au long de sa présidence du Conseil. Nous constatons qu'il y a eu un certain recul. Nous espérons que sous la présidence koweïtienne, il y aura un recul contre ce recul.

Pour revenir à la question qui nous occupe à la présente séance, nous saluons tout d'abord la prorogation du régime de sanctions au Soudan du Sud. J'ai suivi très attentivement les déclarations de nos amis africains et des représentants de la Russie et de la Chine au sujet de la situation actuelle, et je dois avouer que je ne comprends pas très bien leur logique. La situation en matière de sécurité s'est améliorée. Face à une telle amélioration, quel serait l'effet de la levée des sanctions et de l'envoi d'armes? Comme l'a indiqué notre ami sud-africain, le processus politique est fragile. Dans ce contexte, quel serait l'effet de l'envoi d'armes supplémentaires? Nous savons que les parties n'ont pas respecté l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il y a un mois (S/PV.8519), j'ai exprimé des doutes quant au respect de l'échéance fixée à la mi-mai, et c'est vrai qu'elle n'a pas été respectée. Pourquoi alors envoyer des armes supplémentaires? Je pense que s'il y a une chose dont ce pays n'a pas besoin, ce sont des armes supplémentaires. Nous avons également constaté une baisse de violations des droits de l'homme. Notre collègue polonaise y voit un lien avec le fait qu'il y a moins d'armes en circulation.

Malgré cela, à notre avis, la situation des droits de l'homme demeure très grave. Le problème de la violence sexuelle et fondée sur le genre persiste. J'aimerais bien qu'un exposé nous soit présenté sur la situation des droits de l'homme au cours du prochain débat sur cette question. L'Allemagne estime qu'il vaudrait mieux utiliser l'argent économisé sur les armes pour améliorer le système judiciaire afin de traduire en justice les auteurs de crimes sexuels. L'Ambassadeur de l'Afrique



du Sud a également évoqué la situation humanitaire catastrophique. Pourquoi les personnes qui veulent acheter des armes ne dépenseraient-elles pas plutôt cet argent à des fins humanitaires?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa référence aux rideaux. Il n'y a pas eu de recul; c'était une mesure de précaution.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Comme l'a dit le représentant de l'Allemagne, la situation est de plus en plus sous contrôle. Pourquoi donc apporter des changements maintenant, au lieu d'attendre qu'elle se consolide un peu plus?

La République dominicaine a voté pour la résolution 2471 (2019) parce qu'elle estime que s'il est vrai qu'un calme relatif continue de régner, avec une baisse notable des cas de violence, que des progrès ont été réalisés en matière de renforcement de la confiance et que le dialogue politique a repris, il n'en demeure pas moins que le processus de mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud se heurte encore à de lourds défis qui détermineront son succès à moyen et à long terme.

L'établissement, le 3 mai 2019 à Addis-Abeba, d'un délai de six mois pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale offre aux parties une nouvelle occasion de prendre des décisions cruciales et d'achever deux des tâches fondamentales qui n'ont pas encore été accomplies : la réforme de l'armée et le règlement des questions relatives aux frontières intérieures. Il est temps de trouver une solution politique définitive. Nous espérons que cette trêve permettra de remettre le processus de négociations politiques sur les rails, que les parties assumeront leurs responsabilités et mettront un terme à la tendance à l'inaction de ces huit derniers mois.

La situation est grave au Soudan du Sud en ce qui concerne les besoins humanitaires et l'insécurité alimentaire. La menace de la violence sexuelle et fondée sur le genre persiste, de même que les violations des droits de l'homme et l'exploitation illégale des ressources naturelles. La présence de groupes armés, le peu d'informations disponibles sur les armes, les violations possibles du gel des avoirs et le non-respect avéré de l'interdiction de voyager sont également préoccupantes.

Afin d'améliorer la situation causée par la crise, les deux parties doivent s'attacher à préserver le cessez-le-feu et œuvrer de concert à l'instauration d'une paix

globale et durable. Au Conseil, nous devons mettre à profit la dynamique qui s'est engagée pour faire avancer ce processus le plus rapidement possible.

Il est impératif que des progrès tangibles soient accomplis pour améliorer les conditions de vie des civils sud-soudanais, dont beaucoup demeurent déplacés, avec peu d'espoir de rentrer chez eux. L'heure est à l'action. La situation est critique et inacceptable.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Indonésie de sa présidence, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, et votre équipe de l'excellent travail accompli.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2471 (2019), qui étend le régime de sanctions pour le Soudan du Sud, un pays dont la population civile a été tragiquement épuisée et éprouvée par la violence. La France partage l'avis exprimé par les autres membres européens du Conseil de sécurité. Ce régime de sanctions continue d'être un outil particulièrement important qui contribue à stabiliser le Soudan du Sud en constituant un levier et un appui pour la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et en privant les parties au conflit des moyens de la violence.

La dissémination des armes dans le pays est, en effet, un véritable fléau. La France appelle les autorités sud-soudanaises, mais aussi les pays de la région à pleinement mettre en œuvre l'embargo sur les armes. Nous rappelons également que les sanctions individuelles requièrent, pour être effectivement appliquées, la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs régionaux et internationaux. La France reste extrêmement préoccupée par le niveau des violations des droits de l'homme, et notamment par le niveau des violences sexuelles. Nous appelons à cesser toutes les formes de violences et à assurer que les responsables soient traduits devant la justice.

La France souhaite enfin que le Conseil de sécurité recoure systématiquement aux sanctions pour punir et contraindre ceux qui commettent des violences sexuelles, d'autant qu'il s'agit maintenant d'un critère autonome de mise sous sanctions.

Je conclurai moi aussi en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre présidence réussie du Conseil au cours de ce mois.

**M. Albanai** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté pour la résolution 2471 (2019) qui

proroge le régime de sanctions, comme le prévoit la résolution 2206 (2015), bien que nous eussions souhaité son adoption à l'unanimité.

Nous appelons le Soudan du Sud à poursuivre et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous exhortons également les parties signataires à œuvrer de concert pour que le processus préalable à la transition aboutisse à la mise en place du Gouvernement d'unité nationale. Nous engageons par ailleurs les parties non signataires à signer l'Accord au plus tôt.

Il est nécessaire que les dispositions de la résolution d'aujourd'hui soient appliquées par tous les États, malgré les divergences de vues, car la résolution est contraignante au regard de la Charte des Nations Unies. Nous espérons arriver au moment où nous n'aurons plus besoin de proroger ce régime de sanctions, qui est un outil pour réaliser notre objectif à tous, à savoir l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud.

Pour terminer, je voudrais vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe et votre pays ami, de votre conduite aussi avisée que distinguée des travaux du Conseil au cours de ce mois.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2471 (2019). En tant que membre de la troïka, nous appuyons fermement la paix au Soudan du Sud et les progrès réalisés à ce jour. Nous soutenons notamment les efforts déployés par la région sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour faire en sorte que l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud continue de réduire la violence. Toutefois, il nous reste du travail à faire, et nous exhortons les parties à œuvrer de concert dans l'intérêt de leur peuple.

Ce matin, au Conseil de sécurité, nous avons montré au peuple sud-soudanais que nous étions déterminés à mettre fin à ses souffrances. Le Conseil ne permettra pas aux personnes qui veulent saper la paix de le faire en toute impunité, pas plus que nous n'accepterons la libre circulation des armes dans le pays tant que la paix restera si fragile.

À l'instar d'autres collègues du Conseil aujourd'hui, nous sommes déçus que certains membres n'aient pas été en mesure d'appuyer le renouvellement des sanctions et l'embargo sur les armes. La paix au Soudan du Sud reste fragile. En lieu et place d'une

infrastructure judiciaire pleine et entière, les sanctions constituent un moyen de faire appliquer le principe de la responsabilité et envoient un message pour signifier que les actes de violence odieux ne seront pas tolérés par la communauté internationale. En ce qui concerne l'embargo sur les armes, l'accord de paix n'ayant été prolongé que récemment, il serait irresponsable de la part du Conseil d'autoriser dès à présent un afflux sans entrave d'armes dans le pays, car cela risquerait d'alimenter de nouvelles violences. Cela enverrait aussi un signal terrible à la population sud-soudanaise.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : À l'entame de mon propos, je voudrais vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, du brio avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois de mai.

Nous devons tous convenir que, depuis l'année dernière, une dynamique s'est engagée au Soudan du Sud pour avancer sur la voie de la paix par le dialogue et la volonté politique des parties concernées et, surtout, grâce aux efforts de médiation de l'Ouganda, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et même de S. S. le pape François.

Tant que se poursuit cette dynamique, ma délégation estime que la prorogation de l'embargo et l'adoption de nouvelles sanctions ne constituent pas le meilleur moyen de motiver les acteurs concernée à poursuivre leurs efforts en faveur de la paix. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus lors du vote. S'il est vrai que nous appuyons certains aspects des sanctions, nous devons savoir quand les imposer et quand ne pas les imposer. Nous devons donner aux acteurs politiques du Soudan du Sud la possibilité de poursuivre leurs efforts pour parvenir à la paix par le dialogue et des moyens pacifiques.

Enfin, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que les embargos sur les armes se font souvent au détriment des gouvernements, avec pour résultat que nous nous retrouvons face à des groupes armés qui sont mieux armés et mieux équipés que les forces gouvernementales. Nous en avons des exemples concrets. Nous le savons et le comprenons tous très bien. En effet, les groupes armés importent des armes illégalement, alors que nous nous bornons à contrôler les gouvernements. Ces derniers se retrouvent alors sans armes et les groupes armés – les terroristes – prennent le dessus. La situation que nous vivons est claire, et nous savons qu'aujourd'hui certains groupes armés sont

beaucoup mieux armés que les gouvernements. Nous devons donc être très attentifs à ce genre de situation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

L'Indonésie reconnaît que les parties sud-soudanaises continuent de progresser dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment en ce qui concerne le respect d'un cessez-le-feu permanent, le rétablissement de diverses institutions essentielles et la poursuite des mesures de confiance. Certes, il reste beaucoup de travail à faire, notamment s'agissant des dispositions transitoires de sécurité.

Ma délégation appelle toutes les parties sud-soudanaises à s'employer énergiquement à ce que toutes les tâches en souffrance soient menées à bien en temps voulu, en mettant à profit la prorogation de six mois de la période préparatoire à la transition. La fierté de la population civile devrait suffire à toutes les parties sud-soudanaises pour démontrer leur volonté la plus résolue. Nous demeurons convaincus que l'Accord revitalisé est la meilleure et la seule option qui reste à présent aux Sud-Soudanais. Comme nous l'avons déjà dit dans cette salle, il n'y a pas de plan B. C'est pourquoi l'Indonésie appuie pleinement l'engagement continu et dynamique des pays de la région, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine, et de l'Organisation des Nations Unies à appuyer le processus de paix au Soudan du Sud.

La position de ma délégation sur le recours aux sanctions est constante. Les sanctions ne doivent être utilisées que comme moyen d'appuyer une stratégie politique plus large; elles ne doivent pas être une fin en soi. Les sanctions doivent être assorties d'un calendrier

clair, transparent et mesurable, et leur application doit être évaluée périodiquement, notamment en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Par principe, nous considérons qu'il faut toujours présenter clairement les principaux objectifs qui doivent être atteints pour guider le Conseil dans son évaluation des sanctions qu'il a imposées.

En effet, la résolution aurait été plus robuste si elle avait contenu l'encouragement voulu aux parties sud-soudanaises à continuer d'aller de l'avant dans le processus de paix. Cela dit, c'est notre engagement de longue date à appuyer la paix et la stabilité au Soudan du Sud qui a motivé notre décision de voter pour la résolution 2471 (2019). Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être des Sud-Soudanais, et ceci doit toujours être au centre de l'attention du Conseil. Ma délégation espère que la prorogation technique que nous venons d'adopter permettra aux parties sud-soudanaises de susciter la confiance et d'œuvrer de concert pour honorer les engagements qu'elles ont pris.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Gouvernement et le peuple sud-soudanais pour leur persévérance dans la quête de la paix et de la stabilité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais, au nom de la délégation indonésienne, me féliciter sincèrement de tout l'appui et de tous les mots aimables qui nous ont été exprimés. Toutefois, l'Indonésie poursuivra son travail jusqu'au dernier jour, qui est demain. Ce n'est qu'alors que je retrouverai le sourire et que je remercierai le Président koweïtien du Conseil et nos frères koweïtiens. En attendant, il nous reste encore un autre jour de travail intéressant à faire.

*La séance est levée à 10 h 50.*